



En tant que parent, est-il possible
de vous impliquer dans la vie et
l'avenir de l'école et du collège ?



Assurément OUI, de plusieurs manières, et notamment en vous intéressant aux activités de l'OGEC :

Association loi 1901, l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) assume les responsabilités d'une entreprise de droit privé, et a la charge de régler, en collaboration avec les chefs d'établissement, toutes les questions d'ordre administratif, financier, matériel... relatives à la gestion et au fonctionnement (budget, travaux, investissement immobilier, personnels non enseignants...) :

- de l'École Sainte Marie,
- du Collège Saint Joseph.

Tous les établissements catholiques fonctionnent avec un OGEC qui est leur Conseil d'Administration.

L'OGEC est constitué de personnes bénévoles – parents ou anciens parents – restées attachées à l'institution et soucieuses de lui permettre de vivre et de se développer dans le respect du projet éducatif.

Pourquoi nous avons besoin de vous !

Par la diversité de leurs origines, les bénévoles assurent aux côtés de professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de l'organisation de chaque établissement, un rôle de conseil et de surveillance.

Ils favorisent par leur présence une véritable insertion de l'établissement dans la vie sociale et économique.

Concrètement, le Conseil d'Administration se réunit autour de sa Présidente, tous les 2 mois environ pour échanger sur l'ACTUALITE et les PROJETS de l'école et du collège.

Qui compose l'OGEC ?

Selon ses statuts, l'OGEC est constitué au maximum de 12 administrateurs élus, renouvelables par tiers tous les 3 ans. Ils exercent leurs fonctions de manière désintéressée. Ils sont au service de l'œuvre éducative confiée à l'école catholique.

Est élu parmi les administrateurs un bureau composé de : une Présidente, Mme JUSTEAU, un trésorier, M. HER-RAULT, et un secrétaire M. PINARD. Ce bureau est élu pour un an et reconductible après chaque assemblée générale.

Outre les administrateurs élus, l'OGEC accueille :

Des membres de droit

- La représentante de la Tutelle Diocésaine à laquelle est rattachée l'école,
- Le représentant de la Tutelle Mennaisienne à laquelle est rattaché le collège,
- La présidente de l'Apel (association de parents d'élèves),
- Le président de l'UDOGEC.

Des membres invités

- Les chefs d'établissements,
- Un(e) représentant(e) du conseil départemental,
- Un(e) représentant(e) de la municipalité,
- Des personnes qualifiées pouvant mettre leur expertise au service de l'OGEC en fonction des dossiers (responsable administratif et financier, expert-comptable, architecte, etc.)

Ces invités participent avec voix consultative.

Venez nous REJOINDRE à l'OGEC pour :

Aider l'équipe éducative : Les membres de l'OGEC étudient et valident les propositions émises, pour mettre à la disposition de l'équipe éducative les moyens nécessaires pour réaliser sa mission d'éducation de vos enfants dans les meilleures conditions possibles.

Garder les établissements en bon état : Nous devons aussi veiller au maintien en bon état des locaux, au strict respect des normes de sécurité. Nos actions doivent également contribuer à améliorer le confort de travail de vos enfants.

Mener une gestion rigoureuse : Cette gestion rigoureuse est impérative afin de maintenir la contribution des familles au niveau le plus bas possible compatible avec nos objectifs.

Préparer l'avenir : Les réalisations de l'an passé sont notamment la continuation de l'aménagement de la cour de l'école, la rénovation d'une salle de classe au collège et l'acquisition de matériel informatique... Tout en continuant les travaux courants de mise en conformité (électricité), de maintien en état (peinture), afin d'améliorer l'environnement de vos enfants !

Vous voulez vous **impliquer** dans la vie de l'OGEC et participer à cette belle aventure ? Faites-vous connaître par mail auprès des chefs d'établissements de l'école (ec.derval.ste-marie@ec44.fr) et du collège (derval.st-joseph@ec44.fr).

Nous avons besoin de vous !